



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 27 juin 2019

**Objet de la délibération**

**TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (T.L.P.E.)**

Le vingt sept juin deux mille dix neuf à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

**Etaient présents :**

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Nadia SOUFFOY, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Frédéric TOUSSAINT, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Françoise BARJONET MOY, Serge GERBAUD, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Marc LE BOUHART, Sylvie SCOTÉ, Gwendal HENRY, Stéphanie LETELLIER, Joël TRÉCANT

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Katy BOUILLAUT à Michèle DOLLÉ, Julian PONDAVEN à Yves GUYOT, Caroline BALSSA à Claudine CORPART, Philippe PERRONNO à Pascal LE LIBOUX, Jean-François LE CORFF à Roselyne MALARDÉ, Xavier POUREAU à Guénaëlle LE HIN, Alain HASCOET à Jacques KERZERHO, Franck LE GOURRIÉREC à Gwendal HENRY

**Absent(s) :**

Michaël BEAUBRUN

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur HENRY Gwendal** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction Aménagement Patrimoine

**N° 2019.06.015**

**TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (T.L.P.E.)**

**Rapporteur : Jacques KERZERHO**

Une forte hausse des tarifs a été appliquée ces trois dernières années suite à un travail prospectif réalisé sur trois années (entre 2016 et 2019).

Pour 2020, il est proposé de réaliser une année de transition avant une éventuelle nouvelle hausse pour s'aligner sur les tarifs nationaux.

Il est prévu une indexation annuelle automatique (qui ne dépend donc pas des décisions des collectivités) de l'ensemble des tarifs sur l'inflation. Les montants actualisés des tarifs de droit commun sont publiés, comme dans le cadre du régime actuellement en vigueur, dans la circulaire annuelle de la Direction Générale des Collectivités Locales relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets primitifs locaux et sont indiqués ci-dessous dans le tableau.

Ce taux d'inflation applicable pour les tarifs 2020 est de +1.6%.

Il est donc proposé d'augmenter les tarifs de 2019 de 1.6% pour obtenir les tarifs applicables en 2020 comme indiqué ci-dessous :

	<b>Tarifs maximums permis par la loi</b>	2019 (Propos° 30/6/16)	2020 (application de l'indexation automatique)
Publicités	<b>21.10€</b>	20.50€	20.80€
Support Numérique	<b>63.30€</b>	61.50€	62.50€
Enseignes 12m <sup>2</sup>	<b>21.10€</b>	18€	18,30€
Enseignes entre 12 m <sup>2</sup> et 50 m <sup>2</sup>	<b>42.20€</b>	36€	36.60€
Enseignes + 50 m <sup>2</sup>	<b>84.40€</b>	70€	71.10€

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants, articles L2333-6 à L2333-15, articles R2333-10 à R2333-17,

**Vu** le code de l'environnement et ses articles L581-1 à L581-45,

**Vu** la lettre du Préfet du Morbihan en date du 1er février 2019 informant les collectivités locales de l'actualisation des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure devant être votés avant le 30 juin 2019 pour une application au 1er janvier 2020,

**Vu** la circulaire du 24 septembre 2008 sur la taxe locale sur la publicité,

**Vu** l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 3 juin 2019,

**Vu** l'avis favorable de la commission ressources en date du 6 juin 2019,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

→ **APPROUVE** ces tarifs de TLPE pour l'année 2020.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019

Reçu en préfecture le 04/07/2019

Affiché le

ID : 056-215600834-20190627-D201906015-DE

Affiché le 08 juillet 2019

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

André HARTEREAU